27 janvier 2004 **04.314**

Question Gisèle Ory

Procédures de naturalisation

Le canton de Neuchâtel est réputé pour être accueillant pour les étrangers. De nombreuses personnes d'origine étrangère y vivent depuis très longtemps et sont très bien intégrées.

Pourtant, le canton de Neuchâtel se trouve de manière inexplicable au-dessous de la moyenne suisse en ce qui concerne la naturalisation, avec un taux de naturalisation de 4,55 pour 1000 habitants (moyenne suisse 5,34/1000, moyenne romande 5,80/1000).

Suite à l'échec de la votation sur les naturalisations facilitées de 1994, quelques cantons ont réagi en améliorant les conditions de la naturalisation au niveau cantonal (durée du séjour minimal en Suisse, coûts administratifs, naturalisation facilitée pour les jeunes de deuxième génération). Le canton de Vaud encourage aussi l'intégration des étrangers par des campagnes d'information.

Le Conseil d'Etat pourrait-il se pencher sur ce sujet et proposer quelques mesures simples destinées à combler les lacunes d'information et à faciliter l'accès à la naturalisation?